

ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ

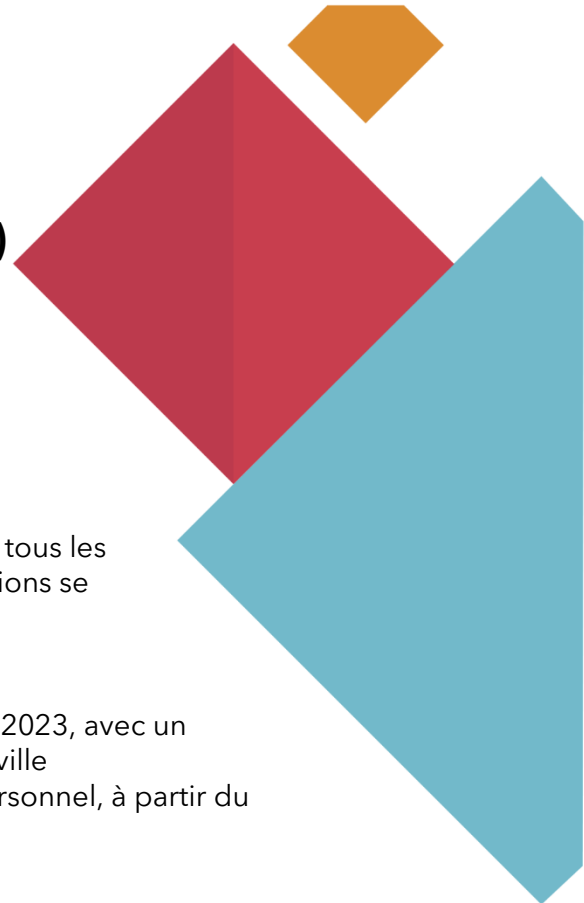
INSCRIPTIONS

DU 21 MAI AU 16 JUIN 2024

(Habitants de Beaufort-en-Anjou et de l'Entente)

DU 03 JUIN AU 16 JUIN 2024

(Habitants hors Entente)



Je souhaite inscrire mon enfant, quelles sont les modalités et les démarches à suivre ?

L'accueil de loisirs de Beaufort-en-Anjou, situé à Brion, accueille tous les enfants de l'Entente-Vallée* nés entre 2013 et 2021. Les inscriptions se feront pour une journée complète, repas compris.

Si votre enfant a fréquenté l'accueil de loisirs depuis septembre 2023, avec un dossier à jour, vous pouvez l'inscrire par le Portail Citoyen de la ville www.espace-citoyens.net/beaufortenanjou/ via votre espace personnel, à partir du 21 mai.

Si votre enfant n'a pas fréquenté l'accueil de loisirs, vous devez contacter le responsable par mail à al.brion@beaufortenanjou.fr ou par téléphone au 06 77 75 24 61 pour établir son inscription.

Munissez-vous :

- De l'attestation de police d'assurance comprenant la responsabilité civile et familiale et la garantie individuelle d'accident lors des temps extrascolaires pour l'année en cours.
- Du livret de famille.
- Du carnet de santé de l'enfant avec la date des vaccins.
- Du nom du médecin traitant de l'enfant.
- D'une attestation de quotient familial CAF ou MSA de moins de 3 mois et de votre numéro d'allocation.

LES TARIFS

Les tarifs sont évalués en fonction du quotient familial CAF ou MSA pour une prise en compte de chaque situation familiale. Une tarification progressive, avec l'application d'un taux d'effort est appliquée pour éviter un changement brutal de « tranche ».

Les montants pour l'accueil péricentre varient de 0,25 € (1) à 0,50 € (2) du quart d'heure. Une journée en accueil de loisirs varie de 7,59 € (1) à 15,19 € (2).

Retrouvez la démarche pour calculer vous-même votre tarif et les modalités de règlement sur le portail citoyen www.espace-citoyens.net/beaufortenanjou/ (rubrique « Infos pratiques » à droite de la page d'accueil).

